

**DELIBERATIONS**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Du 7 JUILLET 2015**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Juin 2015

L'An deux Mil quinze

le 7 juillet à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy **ANDRAULT**, Maire.

**PRESENTS** : **ARCHAMBAULT** Evelyne, **BOIS** Monique, **DUMAGNIER** Nathalie, **RENOUX** Claudie, **ANDRAULT** Guy, **CHENU** Vincent, **GIROD** Pierre-Eric, **LOISEAU** Frédéric, **PALAU** François et **PERRIN** Romain.

**EXCUSES** : **BONNET-BEAUVAIS** Nadine, **GUYONNET** Patricia, **GUERET** Laurent,.

**PROCURATIONS** : **BONNET-BEAUVAIS** Nadine à **DUMAGNIER** Nathalie, **GUYONNET** Patricia à **PERRIN** Romain, **GUERET** Laurent à **PALAU** François.

**ABSENT**: **MARNAY** Bernadette, **BERTHO** Alain.

Monsieur **CHENU** Vincent est désigné comme secrétaire.

## **1. TRAVAUX DE LA SALLE DE L'ETANG – ACHATS FOURNITURES ET MATERIELS EN INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux importants de restructuration de la Salle de l'Etang sont effectués en vue de la rendre plus économe en énergie.

Ils comprennent :

- Nouveau plafond phonique et isolation ;
- Nouvelles cloisons intérieures avec isolation ;
- Changement intégral des menuiseries pour le bruit et l'isolation ;
- Réfection totale du sol pour mettre tous les espaces au même niveau et faciliter le déplacement des handicapés ;
- Remise en peinture totale extérieur et intérieur, suite aux travaux ;
- Aménagement de l'espace extérieur avec profilage du sol et enrobé pour permettre l'accès aux handicapés ;
- Mise en place d'une VMC.

Le coût global de cette restructuration est donc estimé à:

- Fournitures et matériels : **15 000 € HT** soit **18 000 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSIDERE** que cette opération est de l'investissement compte tenu de l'importance et de la nature des travaux ;
- **DECIDE** d'imputer tous les achats de fournitures et matériels pour les travaux de la salle de l'Etang au compte 2313 opération 0154 TRAVAUX SALLES DES FETES ;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et la réalisation des travaux.

## **2. SALLE DE L'ETANG – AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux pour d'aménagement de l'espace extérieur de la Salle de l'Etang comprenant :

- l'accès de la salle : reprofilage et enrobé
- la réfection du parking route de Tercé : reprofilage et bicouche bleue et rose.

*Propositions tarifaires des entreprises :*

<b>ENTREPRISES</b>	<b>ACCES</b> <i>Montant € HT</i>	<b>PARKING</b> <i>Montant € HT</i>	<b>TOTAL</b> <i>Montant € HT</i>	<b>TOTAL</b> <i>Montant € TTC</i>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>M.RY</b>	3 727,50	2 998,00	6 725,50	8 070,60	
<b>DSTP</b>	3 535,02	3 259,98	6 795,00	8 154,00	Préparation du support à la charge de la commune

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **M.RY** pour un montant HT de **6 725,50 €** soit **8 070,60 € TTC**;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et la réalisation des travaux.

### **3. ACHAT PHOTOCOPIEUR ECOLE**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau photocopieur pour l'école.

Il présente plusieurs propositions au Conseil Municipal :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>ACHAT</b> <i>Montant € HT</i>	<b>LOYER MENSUEL</b> <i>Montant € HT</i>	<b>PRIX COPIE</b> <i>Montant € HT</i>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>JEAPI</b>	1 690,00	41,00	0,0039	Forfait d'installation et de connexion : 90,00 € HT
<b>TOSHIBA</b>	1 980,00	39,00	0,0089	Installation offerte
<b>QUADRA ABC 86</b>	1 499,00	31,00	0,0035	Installation offerte
<b>PLEIN CIEL</b>	1 390,00	35,00	0,0065	Installation offerte

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

- **CHOISI** l'option de la location de matériel ;
- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **QUADRA ABC 86** pour un loyer mensuel HT de **31,00 €** et un prix par copie de **0,0035 € HT**;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier.

### **4. DECISION MODIFICATIVE N°3 – VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe que pour le paiement des travaux d'aménagements des extérieurs de la Salle de l'Etang il est nécessaire de prévoir des crédits à l'article 2315 opération 0150 « AMENAGEMENT VOIRIE ».

Il propose au Conseil Municipal d'effectuer les virements de crédits ci-après :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		EN +	E N -
Opération 150 : Aménagement voirie Article 2315	Installation, matériel et outillage techniques	4 000,00	
Chapitre 020	Dépenses imprévues		4 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

**APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

## 5. CHARPENTE – COUVERTURE EXTENSION DE L'ECOLE : ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues pour les travaux de charpente et couverture de l'extension de l'école.

Une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises (Point P, Barillet, Rullier), ces dernières disposant d'un cahier des charges établi par la commission.

Trois entreprises ont répondu et un classement a été établi selon quatre critères retenus par la commission avec attribution d'une note:

- Conformité avec le cahier des charges notée sur 1
- Coût des travaux noté sur 3
- Qualité du produit notée sur 1
- Livraison notée sur 1

### 1- Résultat de l'analyse lot **OSSATURE BOIS**:

Entreprise	Montant HT	Conformité avec cahier des charges note/1	Coût note/3	Qualité du produit note/1	Livraison note/1	Note obtenue note/6	Classement
<b>POINT P</b>	<b>3 002,39</b>	1	2	1	1	5	3
<b>BARILLET</b>	<b>2 282,96</b>	1	2,5	1	1	5,5	2
<b>RULLIER</b>	<b>2 138,80</b>	1	3	1	1	6	1

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Après analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **RULLIER** pour un montant HT de **2 138,80 €**, soit **2 566,56 €** TTC ;
- **CONSIDERE** que cette opération est de l'investissement compte tenu de l'importance et de la nature des travaux ;
- **DECIDE** d'imputer tous les achats de fournitures et matériels pour ces travaux au compte **2313** opération **0153 TRAVAUX ECOLE ET MAIRIE** ;

- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et la réalisation des travaux.

2- Résultat de l'analyse lot **CHARPENTE-COUVERTURE**:

Entreprise	Montant HT	Conformité avec cahier des charges  note/1	Coût  note/3	Qualité du produit  note/1	Livraison  note/1	Note obtenue  note/6	Classement
<b>POINT P</b>	<b>5 991,41</b>	1	3	1	1	6	1
<b>BARILLET</b>	<b>7 721,09</b>	1	2	1	1	5	2
<b>RULLIER</b>	<b>10 344,45</b>	1	1	1	1	4	3

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **POINT P** pour un montant HT de **5 991,41 €**, soit **7 189,69 € TTC**;
- **CONSIDERE** que cette opération est de l'investissement compte tenu de l'importance et de la nature des travaux ;
- **DECIDE** d'imputer tous les achats de fournitures et matériels pour ces travaux au compte **2313** opération **0153 TRAVAUX ECOLE ET MAIRIE** ;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et la réalisation des travaux.

## 6. AUDIT ENERGETIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe qu'une étude énergétique conforme à la norme NF EN 16247-2 relative aux audits énergétiques–bâtiments est nécessaire pour déposer une demande de subvention Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE) à la Région Poitou Charentes pour la mise en place de la chaudière à bois dans les bâtiments scolaires.

Pour cela, une consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'étude :

ENTREPRISES	Montant € HT	Montant € TTC	OBSERVATIONS
<b>E3F</b>	2 950,00	3 540,00	
<b>ITES</b>	3 380,00	4 056,00	
<b>EFFILIOS</b>	2 760,00	3 312,00	
<b>ENERTEK</b>			Pas d'offre

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le choix du bureau.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sachant que dans le cadre du programme Européen FEDER 2014-2020 Poitou-Charentes, la Région Poitou-Charentes aide financièrement les projets « d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants » et apporte notamment son soutien aux études dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) à hauteur de 70% ;

Après analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **EFFILIOS** pour un montant HT de **2 760,00€** soit **3 312,00€ TTC**;
- **SOLLICITE** auprès de la Région Poitou-Charentes ladite subvention ;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire.

## **7. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VOIE CHEMIN DES BRANDES**

Le Conseil Municipal,

Considérant que la voie dénommée « Chemin des Brandes » partant de la rue « Impasse Orée du Bois » jusqu'à la route départementale N°89 « Route de Poitiers » a été reprofilée et recouverte d'un enrobé, devenant une route d'accès pour le lotissement « Impasse l'Orée des Bois » ;

- **DECIDE** l'intégration dans le domaine public de la voie dénommée « Chemin des Brandes » pour la partie allant de l'Impasse l'Orée du Bois à la départementale N°89 ;
- **DECIDE** l'ouverture de cette voie au public ;
- **DEMANDE** la mise à disposition de la voie « Chemin des Brandes » à la Communauté de Communes de Vienne et Moulière dans le cadre de la compétence voirie qui lui a été transférée ;
- **CHARGE** le Maire de remplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de projet et de signer toutes les pièces se rapportant cette affaire .

## **8. CONTRAT MACHNIE A AFFRANCHIR**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal le remplacement de la machine à affranchir actuelle devenue obsolète pour une machine plus rapide, plus économique en encre, avec mise à jour automatique des tarifs postaux, sans augmentation de loyer pendant la durée du contrat pour un montant de loyer annuel de **950 € TTC**.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau contrat ;
- **DIT** que ce nouveau contrat annule automatiquement le précédent et prendra effet à compter de la date de signature.

## **9. TARIFS CANTINE – GARDERIE 2015/2016**

### A- TARIFS CANTINE

- Report à une séance ultérieure.

Une commission (élus et représentants des parents d'élèves) est chargée de revoir avec la société de restauration la composition des menus.

### B- TARIFS GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL les tarifs de la garderie appliqués pour l'année scolaire 2014/2015 :

1) Garderie matin :	2,15 €
2) Garderie soir de 16 h à 16 h 30 :	0,60 €
3) Garderie du soir après 16 h 30 :	2,35 €
4) Autres (grève) :	3,70 €

Il précise que ce service pour l'année scolaire 2014/2015 le budget s'équilibre.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2015/2016.

## 10. ETANGS COMMUNAUX – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PECHE SAVIGNOISE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention de mise à disposition des étangs communaux avec l'association « La pêche savignoise », la précédente ayant expirée depuis janvier 2013

Il rappelle l'ancien tarif de location de **2 500 €** annuel payable trimestriellement.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal quant aux nouveaux tarifs de mise à disposition.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition des étangs communaux avec l'association « La pêche savignoise » à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018;
- **FIXE** la redevance annuelle à 2 500 € payable trimestriellement;
- **DIT** que l'article 15 prévoyant la révision de la redevance tous les trois ans sera supprimé;
- **DIT** que la révision du loyer prévue à l'article 15 de la précédente convention ne sera pas appliquée et qu'aucun arriéré ne sera demandé à l'association.

## 11. REVISION TARIFS LOCATION SALLE DE L'ETANG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux de réfection de la Salle de L'Etang (menuiserie, carrelage, isolation, accessibilité...etc).

Il rappelle également les tarifs actuels :

Location au week-end	Habitants de la commune	Hors commune	Caution
hiver	170 €	280 €	250 €
été	120 €	240 €	250 €

Il propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à la majorité de n'appliquer aucune augmentation de tarifs pour la location de la Salle de l'Etang.

## 12. DIVERS

Rapport annuel du SIVEER remis à chaque élu.

La séance est levée à 20H30.